

Raffinage du pétrole

Entreprises incluses dans le rapport (2021/0175)

- AIGLON
- AXEL FRANCE
- B PFISTER ET CIE (ETS)
- CENTRE EST ENROBES
- DURAND PRODUCTION
- ESSO RAFFINAGE
- ESSO SA FRANCAISE
- FUCHS LUBRIFIANT FRANCE
- HOLDYS
- IBA - IGOL BRETAGNE ANJOU LUBRIFIANTS
- IGOL CENTRE
- IGOL PICARDIE ILE DE FRANCE
- IMPERATOR
- LIANTS ROUTIERS ET PRODUITS D'AQUITAINE
- MINERVA OIL
- MOTUL
- OLEOTECHNIQUE
- PETROINEOS MANUFACTURING FRANCE
- POUR EXPLOITATION USINE DE ROUEN
- SARA - STE DE LA RAFFINERIE DES ANTILLES
- SPIREL
- THEVENIN ET DUCROT LUBRIFIANTS
- TOTALENERGIES FLUIDS
- TOTALENERGIES LUBRIFIANTS
- TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE
- UNIL OPAL
- YACCO

Raffinage du pétrole

Bon de commande (2021/0175)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 27 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2022.

- | | | |
|--|---------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € HT | livraison début décembre |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € HT | livraison début décembre |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € HT | livraison par retour de courrier |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [±2]